

18 déc 2015 -17:55

Appartient à [Conseil des ministres du 18 décembre 2015](#)

Validation de l'accord Burden sharing intra-belge : partage des objectifs européens énergie-climat 2020

Sur proposition de la ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a validé l'accord conclu entre les quatre ministres belges en charge du climat, dans le cadre du partage de la charge des objectifs européens du paquet "énergie-climat" 2020.

Le 4 décembre 2015, les quatre ministres du climat ont conclu un accord politique portant sur les quatre points suivants :

- l'engagement sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs non-couverts par le système communautaire d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (non ETS)
- l'engagement sur les objectifs en matière de sources d'énergie renouvelable
- les revenus de la mise aux enchères des quotas de CO₂eq résultant des ETS
- l'engagement sur le financement

Pour le fédéral, cet accord "Burden sharing" se traduit comme suit :

- *policies and measures* (PAMS) à charge du fédéral : poursuite des PAMS existantes à concurrence de 15.250 KT équ. CO₂ et obligation de moyen de 7.000 KT équ. CO₂ supplémentaires
- effort à fournir pour l'énergie renouvelable : 0,718 Mtep
- recette des mises aux enchères : 10 % pour la période 2013-2015 et 9,05 % jusqu'en 2020
- financement international : l'entité fédérale s'engage à financer 25 millions d'euros, soit 50 % du financement international de 50 millions d'euros

Le Conseil des ministres a donné mandat à la ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable de ratifier cet accord devant le Comité de concertation du 23 décembre 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be